

# LE COMBAT SYNDICALISTE

**CNT** MENSUEL DE LA  
Confédération Nationale du Travail



mars 2016 numéro 500

2 euros

## ***Ici et maintenant***

- Notre-Dame-des-Landes : La Zad, un bien commun des luttes P 2
- La presse perd le Nord : De Gaulle, la presse locale, un tag et la CNT pêle-mêle, un méli-mélo dé mêlé P 6

## ***Luttes syndicales***

- Phénomène de bande de jaunes à La Poste : à Lyon en octobre, La Poste briseuse de grève P 3
- L'emprunt lèse-personnel ne paie pas : Wolters Kluwer France condamné pour « manœuvre frauduleuse » P 4

## ***Dossier***

- Punir les pauvres, nième saison : les territoires zéro chômeur prônés par ATD Quart Monde ; le RSA soumis à travail forcé dans le Bas-Rhin ; les discours sur les allocs chômage à réduire en montant et dans la durée... P 9 à 15

## ***International***

- Kanaky : CNT-USTKE même combat
- Brèves : état d'urgence contre les Kurdes à Paris ; les militants de l'ASKAPENA gagnent leur procès ; semaine anticoloniale
- Espagne : Madrid, Barcelone, les marionnettes du régime postfranquiste P 14 à 19

## ***Culture***

- Alexandre Jacob, journal d'un anarchiste cambrioleur
- Les saboteurs du climat
- Dans le désordre P 20 à 23



# **PUNIR LES PAUVRES nième saison**



# Notre-Dame-des-Landes

## La Zad, un bien commun des luttes.

**L**a lutte contre le projet d'aéroport et son monde arrive à un point crucial. Valls s'affirme dans les starting-blocks. Les acharnés du parti de l'ordre se crispent, aboient, s'agitent, niant toute légitimité à un mouvement social large, déterminé, populaire. Pour discréditer le mouvement, appuyer sa criminalisation, tout est bon : les promoteurs qui brandissent les épouvantails de la peur, tout comme les prétendus « riverains excédés » dont l'anonymat est une aubaine pour la manipulation médiatique.

Les politiques, de droite et sociaux-démocrates, dont on se demande ce qu'il leur reste de social et de démocrate, défendent mordicus le prétendu besoin d'un aéroport nouveau pour attirer les investisseurs, les capitaux, les spéculateurs qui entendent bien, ici comme ailleurs, profiter de la déréglementation du code du travail, du travail précaire. Le capital, qui circule déjà très bien, doit être encore plus boosté, accéléré, magnifié. Il faut lui donner des ailes. C'est bien de croissance capitaliste qu'il s'agit et d'une ville conçue pour les CSP+ (catégories socio-professionnelles supérieures).

### ■ Une utopie en marche

Ces gesticulations et invectives ne doivent pas occulter ce que la Zad ex-

prime politiquement par ses expérimentations pratiques, potagers collectifs et champs de blés, transformations agricoles, meunerie, conserverie, atelier de réparation de vélos, brasserie, boulangerie, resto roulotte, studio de rap. Avec les assemblées autogestionnaires, la ZAD constitue doré et déjà un bien commun des luttes. La solidarité, le partage, l'entraide, d'autres manières de bâtir sans permis de construire, de cultiver sans acte notarié, de se nourrir en marge du capitalisme, voilà ce qui perturbe aussi les chiens hurlants de l'ordre. Cette insou-

### Kyste et karcher

La Zad déclenche les fantasmes. On croirait entendre les Versaillais parler de la Commune de Paris. Valls a parlé de « kyste » à éradiquer. L'ex-président PS de région, Jacques Auxiette, voulait « karcheriser » la zone et y refaire « comme au Mali » l'opération Serval (qui a fait de 200 à 300 morts). Son successeur, Bruno Retailleau (LR, ex-villieriste) réclame le retour à « la suprématie de la loi de la République sur la loi de la jungle » pour régler la « situation anarchique qui règne ».

mission bouillonnante occupe 220 hectares et se passe de police, de juges, de conseils municipaux ou de chambres d'agriculture... La Zad est un espace d'invention sociale, de résistance, d'appui à d'autres luttes, une utopie en marche et qui marche, une résistance forte d'un soutien large. Autant de conquêtes insupportables pour les réactionnaires de toutes couleurs.

Autant que les terres agricoles, les espèces protégées et le bocage préservé, ce bien commun politique (qui est bien plus qu'un symbole) sera protégé, défendu avec détermination.

C'est cette construction qui a motivé

les chantiers collectifs des 30 et 31 janvier : peinture, débroussaillages, construction de serres, hangars, ouverture de chemins, buttes de permaculture, rénovation de douches...

C'est cette défense collective qui donne son sens à l'appel à une mobilisation massive et générale le 27 février, pour imposer l'arrêt des menaces d'expulsion sur les paysan.nes et habitant.es de la Zad, et l'abandon définitif du projet d'aéroport. Et en cas d'attaque militaire de la Zad, l'appel à soutien sur place est maintenu, à Nantes et partout auprès des lieux de pouvoir, permanences de députés et autres.

La CNT est du côté de ceux et de celles qui veulent construire une autre société, égalitaire et autogestionnaire ! Chacun-e se doit de rejoindre le combat et de construire une dynamique de confrontation sociale contre l'État, le Capital et la classe politique.

La CNT exige dans un premier temps l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes ! ●

La CNT



# Phénomène de bande de jaunes à la Poste

À Lyon en octobre, La Poste briseuse de grève.



Au début du XXe siècle, le syndicat jaune pose avec la troupe chargée de la répression des grèves. Ici à Longwy en 1909.

**L**e code du travail ? Peu importe pour la Poste qui n'a pas hésité à embaucher illégalement des intérimaires pour remplacer les grévistes.

La grève d'octobre à Lyon-Centre (15 jours de mobilisation contre les réorganisations des 1er et 5e arrondissements) a été riche d'enseignements.

Elle aura surtout permis de révéler ou plutôt de remettre à jour la stratégie de la direction face à un conflit social sérieux (50% de grévistes partent en illimitée, sur un site symbolique, Lyon-Centre).

Les dirigeants de la Poste avaient pressenti le degré de mobilisation et n'ont pas attendu le premier jour de grève pour prendre la température : dès le lundi 6h des intérimaires avaient été recrutés, des dizaines de cadres mobilisés, auxquels s'est adjoint une brigade de 5 FQES (Facteur Qualité Esprit Service), «super» facteurs nouvellement créés mobilisables en un jour partout sur le Rhône et l'Ain.

Tous sont quotidiennement sortis en distribution pour effectuer des tournées d'agents grévistes. Aucune

improvisation. Ces mesures planifiées par la direction ont des objectifs bien précis : contourner l'action des grévistes, rendre inefficace l'arrêt de travail.

Face aux revendications des grévistes et à l'expression de leur mal-être, les seules mesures prises par la Poste consistent à supprimer les effets de la grève ! Et tous les moyens sont bons, même s'ils sont illégaux. L'embauche d'intérimaires en cas de conflit est strictement interdite par le code du travail (article L1251-10). En se donnant d'importants moyens pour rendre la grève inefficace, en allant jusqu'au mépris de la loi, la direction de la Poste remet en cause directement le droit de grève.

Ce droit reste quasiment notre seul pouvoir d'action pour préserver nos conditions de travail et se prémunir des dérives libérales que la direction voudrait nous imposer. Et si paradoxalement il nous faut sans cesse réexpliquer à nos collègues de travail l'importance et la nécessité de la grève, il y a une catégorie de salarié.es de la Poste qui, elle, a bien compris son pouvoir et sa dangerosité : les cadres de la DSCC et de

Paris !

Aujourd'hui plus que jamais la lutte sociale est nécessaire.

Et il nous faudra être nombreux, unitaires, organisés et solidaires les uns des autres pour les empêcher de décider pour nous de ce que doit être notre entreprise. ●

CNT-PTT du Rhône

<b>Directrice de la publication</b> Marie-Pierre Aiello CPPAP N° 0618S06521-TGI N° 97/93
<b>Rédaction</b> combat-syndicaliste@cnt-f.org CS c/o CNT Stics 13 - c/o 1.000 Bâbords - 61, rue Consolat - 13001 Marseille
<b>Administration</b> cs-administration@cnt-f.org CS c/o CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris
<b>Abonnements</b> cs-administration@cnt-f.org Voir le coupon dans votre journal
<b>Impression sur papier certifié PEFC</b> Imprimerie Étoile Za Sainte Anne 61190 Tou- rouvre
<b>Le Combat syndicaliste sort en début de mois.</b> Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le boudage se faisant aux environs du 15, il est important que vos ar- ticles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou.tes !



## La presse perd le Nord

De Gaulle, la presse locale, un tag et la CNT pêle-mêle. Un méli-mélo démêlé.

«**L**es migrants parlent aux migrants.» Ce n'est pas sur les ondes libres de la BBC mais dans les colonnes éclairées d'un quotidien régional, la Voix du Nord du 24 janvier 2016, qu'on a lu que notre confédération syndicale serait l'instigatrice du tag récent sur la statue du couple de Gaulle, à Calais, lors d'une manifestation de soutien aux migrants.

Les journalistes malins en auraient sans doute perdu la Voix et le Nord puis qu'ils se sont résolus à supprimer une telle mise en cause dans leur reprise en édition numérique.

Il n'en reste pas moins que la statue du Commandeur et de sa légitime s'est retrouvée gratifiée d'un péremptoire et vengeur «Nik la France» qui semblait bien claquer comme une citation du grand homme.

Ce quotidien régional est l'ancienne émanation d'un MRP anti-gaulliste, de centre droit conservateur mais fort de son engagement résistant, il avait récupéré les décombres très encombrants d'un Journal de Roubaix trop compromis dans la collaboration. Avait-il besoin de voler sans raison, des dizaines d'années plus tard, à la rescousse de l'iconographie d'un

gaullisme qu'il avait tant combattu en son temps, et de se fourvoyer dans des insinuations infondées.

D'évidence un militant cénétiste aurait évalué qu'une telle citation «Nik la France» ne pouvait être attribuée à l'auteur des Mémoires de Guerre (ce chef d'œuvre de la littérature française aujourd'hui au programme du bac). Un graffeur, même syndicaliste révolutionnaire, même anarcho-syndicaliste, c'est dire l'inculture, n'aurait pu imaginer le Général s'exprimer par une formule aussi lapidaire. Le Grand



Charles l'aurait pour le moins rehaussée et conclue d'un définitif «et nique la République», respectant ainsi le rythme et le phrasé qui caractérisaient ses discours et en font encore le charme un peu désuet.

Comment notre organisation syndicale dont le soutien aux mi-

grants se veut indéfectible pourrait-elle brocarder un de leurs plus célèbres et historiques représentants ? En précurseur, De Gaulle réussit son passage en Angleterre dans des conditions il faut bien le dire de la plus complète illégalité et clandestinité. Bon c'est vrai, à cette époque funeste, il y avait aussi des terroristes, mais c'est comme ça qu'on désignait les résistants sur les affiches de l'État français.

Et puis qu'aurions nous à gagner de plus à victimiser ce grand homme qui n'a pas réussi à effacer complètement de l'histoire officielle de la Résistance l'apport et l'engagement des migrants, des étrangers (la FTP MOI et le groupe Manoukian entre autres, les antifascistes espagnols aussi) ? Une figure de l'histoire qui, à l'aide de tous ses réseaux barbouzards (mais jamais terroristes...), a fait perdurer le joug colonialiste d'un empire français sur des peuples dont on nous dit aujourd'hui que viennent tous les dangers. Un homme qui a connu finalement Mai 68, la chienlit et une fin tragique dans un bal à Colombey. ●

*Tessi Rom, militant syndical, mi-chat noir, mi-grattoir*

# Manif hors des sentiers battus

*Le 6 février, la CNT 94 est dans les rues contre l'état d'urgence lors d'une manif appelée par un collectif d'organisations politiques et syndicales de Vitry-sur-Seine. Le parcours en banlieue passe entre cités et marché populaire où la manif reçoit un accueil étonné (les manifs en banlieue sont rares) et plutôt favorable, y compris des automobilistes. La CNT, munie de la banderole « Goodyear » réalisée par les camarades en lutte de l'ESA, a voulu ainsi montrer que la répression syndicale est là aussi, avec ou sans état d'urgence.*



## L'emprunt lèse-personnel ne paie pas

**Wolters Kluwer France condamnée pour « manœuvre frauduleuse ».**

**D**ans un arrêt rendu le 2 février 2016, la Cour d'appel de Versailles considère que la société Wolters Kluwer France et sa holding française se sont rendues coupables d'une « manœuvre frauduleuse » au détriment des salariés français.es.

Les syndicats CFDT, Ugict-CGT, CNT, SNJ se réjouissent d'avoir pu faire reconnaître le préjudice subi, après sept ans de mobilisation et de bataille judiciaire.

En juillet 2007, le groupe de presse et d'édition néerlandais Wolters Kluwer (19 000 salarié.es dans 170 pays) décidait de fusionner huit sociétés (Groupe Liaisons, Lamy, AFL, etc.) pour donner naissance à sa filiale française, Wolters Kluwer France.

Au passage, par le choix d'un lourd endettement auprès de la maison-mère (LBO interne), la nou-

velle filiale voyait ses comptes obérés à hauteur de 445 millions d'euros. Cet emprunt colossal, qui continue de peser lourdement sur les comptes de Wolters Kluwer France, a abouti à priver l'ensemble des salariés de WKF de toute participation, jusqu'en 2022 (date de la fin du remboursement des intérêts d'emprunt).

Wolters Kluwer France prétendait, par cette opération de fusion, constituer une grande société de presse et d'édition. La suite a montré qu'il n'en était rien puisqu'elle a procédé dans les années qui ont suivi à un plan social (184 suppressions de postes) et à la cession répétée de pans entiers d'activité (logiciels, titres de presse), sans procéder à aucune acquisition. Moins de dix ans après la fusion, l'entreprise aura perdu plus de la moitié de ses salarié.es.

En outre, le montage financier choisi pour créer WKF a contribué à rendre la filiale française non-imposable à l'impôt sur les sociétés. Les actionnaires, quant à eux, ont empoché pas moins de 555 millions d'euros de dividendes exceptionnels, remontés en 2007 à la maison-mère aux Pays-Bas, au moment où la fiscalité locale sur les dividendes venait d'être allégée. Cet arrêt est particulièrement important. D'abord pour les salarié.es de Wolters Kluwer France, puisqu'un expert, nommé par la Cour d'appel, devra calculer d'ici à décembre 2016 le montant de la participation qui leur est dû. Au-delà pour tous ceux qui entendent lutter contre les mécanismes financiers abusifs des multinationales. ●

*Intersyndicale  
CFDT, Ugict-CGT, CNT, SNJ*



## Un condensé de luttes américaines

Rencontre avec Nathanaël, syndicaliste américain militant aux IWW.

Le camarade américain a présenté le syndicat des IWW, lors d'une rencontre préparée en urgence pour profiter de sa venue dans la région lyonnaise.

Constitués historiquement par les immigrés de toutes origines qui se déplaçaient à travers tous les USA pour trouver du travail précaire, difficile et mal payé, les IWW continuent de défendre les plus pauvres, celles et ceux qui n'intéressent pas les gros syndicats.

Nathanaël a d'abord présenté la situation sociale et syndicale. Aux

USA, les classes sociales sont très hiérarchisées, avec une véritable coupure entre la classe moyenne, majoritaire, et les classes inférieures. Avec une précision : être « middle class » est vécu comme transitoire dans la perspective d'accéder aux classes supérieures. Majoritairement travailleurs-euses précaires, les latino-américain.es se déplacent à travers les États-Unis pour trouver du boulot. Rejetés par la majorité de la population, surtout par les « petits blancs », les noir.es forment majoritairement les pauvres. Mais

encore plus au bas de l'échelle sociale et plus méprisé.es, les Indien.nes, privés de leur mode de vie et des ressources qui les accompagnaient sont réduit.es, majoritairement, à la clochardisation et à l'alcoolisme.

Petite structure, les IWW s'engagent dans des luttes locales et ponctuelles de salarié.es. Les militant.es participent aussi aux luttes sociales comme les « Occupy the streets ». Ces luttes sont majoritairement menées par les étudiant.es et des membres de la classe moyenne qui ont du mal à faire le lien avec les « ouvrier.es ».

Les IWW soutiennent aussi les luttes du mouvement Black Lives Matter (« la vie des noirs compte ») apparu en 2013 suite au meurtre du jeune noir Treyvon Martin par un policier qui a depuis été acquitté. De nombreuses manifestations ont lieu pour dénoncer les discriminations envers les noirs, victimes des brutalités policières et de l'exploitation économique. ●

Fred, Santé social 69

## Ces révolutions perdues

Grèce, Espagne, Tunisie... Un débat à Nîmes le 17 mars.

Ces dernières années, sont apparus des mouvements sociaux pleins d'espoir, porteurs d'une réelle radicalité des formes et des revendications.

En Grèce, dans un pays en crise, le peuple exsangue a bloqué le pays, via des journées de grève générale, cherchant à se défaire des chaînes que lui imposait l'UE...

En Espagne, avec un taux de chômage dépassant les 30%, le mouvement des Indigné.es a surgi sur le mot d'ordre « Ils ne nous représentent pas ». le Mouvement a fait tache d'huile, rejetant les partis au pouvoir, responsables à leurs yeux de la crise, le Parti Populaire (droite et droite extrême) et le Parti Socialiste. Il multipliait aux quatre coins de la péninsule ibérique : Manifs massives, occupations des places des grandes villes, actions directes contre les expulsions de locataires...

En Tunisie, faisant écho aux ré-

voltes qui déferlaient sur plusieurs pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (Yémen, Libye, Bahreïn, Égypte, Maroc), le peuple mettait à bas le sanguinaire dictateur Ben Ali et de sa clique.

### ■ Mais les résultats sont décevants

En Grèce, l'illusion que le gouvernement de Syriza d'Alexis Tsipras puisse tenir tête à la Troïka et à Merkel est depuis oubliée. Renonciations après renonciations, Syriza s'est converti en un parti qui gère la crise, accepte les diktats de Bruxelles et a abandonné, en l'espace de quelques mois, tout espoir d'alternative sociale...

En Espagne, le parti Podemos de Pablo Iglesias entend représenter cette espoir qu'une autre politique est possible contre le rouleau compresseur capitaliste. Malgré l'énorme soutien populaire qu'il soulève,

Podemos ne saura répondre aux attentes. Les tractations avec les socialistes laissent présager des renoncements sur les aspects les plus radicaux de son programme politique. Ce qui ne va d'ailleurs pas sans provoquer de sérieux remous en interne du parti de Pablo Iglesias.

En Tunisie, les islamistes d'Ennahdha et les anciens cadres du Régime mènent la danse depuis la chute de Ben Ali.

Alors qu'émergeait la perspective d'un changement radical de société, pourquoi dans les trois cas, les mouvements sociaux ont-ils été détournés, confisqués ? ●

CNT 30

Débat à Nîmes le 17 mars, à 19 h, au centre André-Malraux, salle 6, 2, avenue de Lattre de Tassigny, à l'invitation du RAAGE, Réseau Anti-Capitaliste et Auto-Gestionnaire du Gard.

# Offensive dégressivité

Punir les pauvres, nième saison.

Début janvier, saison des soldes. Dans le social aussi. « Il faut s'orienter vers une dégressivité des allocations chômage », a lancé Alain Juppé déjà en campagne pour les présidentielles, ajoutant qu'il faudrait réduire aussi la durée d'indemnisation. Réduire le montant, réduire la durée. Deux jours avant, même baratin libéral, version socio libérale, la ministre du travail, Myriam el-Khomri, vantait la même dégressivité à traduire par agressivité, vis à vis des bas revenus subis. En février 2015, Valls déclarait que, non pas du tout, ce n'était pas à l'ordre du jour. Le régime de la douche écossaise est un grand classique du libéralisme agressif. Manière de « lever les tabous », selon leur jargon. Un an plus tard, le même Valls et son sbire Macron remettent le couvert.

Il faut dé-gres-siver ! La prochaine fois, on aura droit à une salve sur les salauds de fraudeurs, les tire-au-flanc qui refusent de travailler.

« Réduire la durée d'indemnisation est une mesure d'incitation au travail qui peut fonctionner » déblatère un expert au Figaro. Il faudrait donc, pour ces braves gestionnaires de lignes comptables de l'Unedic, en finir avec l'actuelle formule d'indemnisation fixe sur 23 mois des sans emploi, jusqu'à épuisement de leurs droits, « à 57 % de l'ancien salaire journalier de référence »\* selon Le Monde sans préciser que c'est du brut, « entre 65 et 70% du salaire » selon Le Figaro qui ne dit pas plus que son chiffre, c'est du net. Pour parler de valeurs moyennes.

## ■ La dette ou la dèche

Si les grands compables de l'État et les patrons ne parlent que déficit du système

## CONTRÔLE DES CHÔMEURS



d'assurance chômage, de dette, la réforme envisagée accentuerait la dèche de la majorité des chomeuses. La précarité accrue, ça n'est qu'une variable, dans le fossé croissant entre des riches qui se gavent de plus en plus : en 2012, les 10 % de Français.es les plus aisés accaparaient 28,5 % de la richesse nationale française (contre 24,6 % en 1996). À l'autre bout de l'échelle, le seuil de pauvreté retenu par l'Insee est situé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 000 euros par mois.

## ■ Retour aux travaux forcés

Un autre catégorie de précaires est sous le feu des attaques, les allocataires du RSA, commis d'office

au boulot pour pas un rond. C'est le retour du travail forcé. Sans besoin de se demander si c'est le retour qui est forcé ou le travail. Début février, le département du Haut-Rhin a décidé de conditionner le RSA\*\* à des heures de « bénévolat », en fait de travail gratuit obligatoire, dont rêvait déjà Sarkozy. Sept heures de travail par semaine sans la moindre paye au service d'associations, de collectivités locales, de maisons de retraite, d'établissements publics... Toujours le vieux ressort libéral de faire disparaître le prétendu assistanat, qui n'est autre qu'une « solidarité » dès le départ de la mise en place du programme du CNR, Conseil national de la résistance.

Cette fois-là, ATD Quart Monde s'indigne, mais juste pour vanter son projet « Territoires Zéro chômeur de longue durée » (voir page 10) ●

\* Moyenne des salaires bruts des 12 derniers mois, moins les arrêts maladie.

\*\* 524 euros par mois pour une personne seule sans enfant.

**CNT**

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

Bureau confédéral  
5, place des charrons - 57000 Metz  
06 52 17 93 54

www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org

COMBAT SYNDICALISTE

CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris  
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

# Chômage : Les coups tordus du retour au boulot

ATD Quart Monde contre les chômeurs.

**É**radiquer le chômage, nième saison. La proposition de loi sur les « territoires zéro chômeur » a recueilli un large consensus en première lecture devant les deux assemblées puis, le 3 février, en commission mixte paritaire. Mais très peu d'écho médiatique. Ses défenseurs, au premier rang desquels ATD Quart Monde, ont pourtant la prétention de révolutionner l'assurance chômage, rien de moins. Le projet vise une remise au travail de l'ensemble des chômeur-ses de longue durée, au SMIC, à budget égal pour « l'entreprise France ». Cynisme, aveuglement ou naïveté ? La philosophie sous-jacente a de quoi alerter.

Le mécanisme proposé consiste dans un premier temps à organiser localement le repérage des forces de travail « inemployées » et des travaux « non solvables » qui pourraient être réalisés dans un cadre « non lucratif ». Une entreprise ad hoc salarierait alors, « à temps choisi », les chômeur-ses disponibles dans le cadre de CDI payés au SMIC. Le financement de ces emplois reposerait sur la réorientation des coûts directs et indirects du chômage, et sur les maigres recettes que pourront générer ces activités, délaissées par le secteur lucratif parce que réputées non rentables. Expérimenté dans un petit nombre de communes, le dispositif serait par la suite généralisé. Sa faisabilité est appuyée sur une « étude ma-



cro-économique » d'ATD Quart Monde, dont les auteurs reconnaissent le caractère approximatif. Nous laisserons cependant pour l'instant à plus compétent que nous l'analyse critique de cette étude.

## ■ Logiques perverses

Mais on peut déjà s'interroger sur la philosophie générale du projet et les logiques perverses dans lesquelles elle s'inscrit. Si l'on fait abstraction de l'enrobage, il s'agit bien de laisser libre cours aux conditions de possibilité du chômage de masse structurel, tout en instaurant un marché parallèle du sous-travail obligatoire vers lequel seront orientés les surnuméraires de l'économie. Dit autrement, on voudrait rendre productifs les chômeur-ses, sans dépenser pour eux un sous de plus, et donc sans rien changer à la pauvreté dans laquelle

ils et elles vivent. L'idée est très exactement vieille comme le capitalisme. La proclamation, sensément de gauche, d'un « droit à l'emploi » rejoint ainsi les préjugés droitards présentant les chômeurs comme des parasites et des improductifs et les rêves coercitifs de remise au travail qui en découlent. À lire le projet d'ATD Quart Monde, fidèle en cela à une longue tradition, le problème du chômeur ce n'est pas tant d'être pauvre que d'être privé de ce moyen unique d'accès à la dignité sociale qu'est le travail.

## ■ La mauvaise blague du volontariat

Le projet, nous dit-on, est basé sur le volontariat... Personne, en principe, parmi les gens qui ont la prétention de se croire de gauche, n'oserait défendre la pertinence d'un tel argument dans le cadre de relations patron-employé. Le dés-



Le RSA en échange de 5 heures de travail social.

Ah ouais: Je travaille gratos. Tu voudrais pas que je paye pour basser?

Ça c'est le prochain projet.



équilibre des relations de travail, les pressions d'ordre divers, la mise en concurrence des salariés rendent caduque l'idée de volontariat lorsqu'il s'agit de travailler le dimanche, de dépasser la durée hebdomadaire de travail, etc. Pourquoi en irait-il autrement lorsqu'on parle de chômeurs de longue durée ? On sait bien qu'en pratique, les personnes concernées seront en butte à la menace de la radiation et à tous les stigmates qui pèsent sur les bénéficiaires de prestations sociales.

Et comment penser que, parce qu'on est chômeur de longue durée, on entrerait tout à coup dans un monde merveilleux où l'on travaille « à temps choisi » ? Pour un peu, on se prendrait à envier la condition de ces gens à qui le chômage de longue durée a permis de mériter le droit de choisir son temps de travail... Au SMIC horaire, les concernés - par exemple les gens qui, à cause des contraintes du travail domestique, ne peuvent occuper un poste à plein temps parce qu'elles triment déjà trop - gagneront en général moins de 700 €, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les nombreux « bénéficiaires » de contrats aidés type CUI-CAE. On est à peine moins bien loti au RSA, finalement... C'est à durée indéterminée ? La belle affaire...

**■ Conditions d'emploi et services publics au rabais**

Un point revient à plusieurs reprises dans l'argumentaire d'ATD Quart Monde : les emplois concernés n'entreraient pas en concurrence avec les emplois existants. Il serait, en effet, dommage de faire de l'ombre aux intérêts économiques et

aux logiques qui engendrent le chômage de masse. Il ne faudrait pas non plus laisser penser à l'honnête travailleur que l'État permet à des assistés de lui griller la priorité.

Mais, sans même entrer dans de telles considérations, on peut être pour le moins sceptique devant de tels arguments. Selon quel critère, une fois le dispositif en place, pourra-t-on décider si un travail à accomplir relève du marché de l'emploi classique ou de celui des chômeurs de longue durée au travail obligatoire ? On voit mal ce qui pourrait préserver ces emplois du destin des stages, contrats aidés, services civiques etc. qui concourent tous à la contraction de la masse salariale, à l'entretien du marché du travail pauvre, à la dégradation jusqu'à l'invivable des conditions de travail et au développement d'ersatz de services publics que l'État et les collectivités refusent de payer à leur prix.

**■ Une aubaine pour les municipalités**

Ça n'est pas innocent : les communes qui, après le vote de la loi, participeront à l'expérimentation sont toutes de petites localités à dominante rurale. Une seule dépasse les 10 000 habitants et trois sur cinq ont moins de 5 000 habitants. Des communes typiquement exclues des réseaux de transports des grandes agglomérations et où le peu de services qui existe encore survit à grand peine, souvent à des kilomètres des usagers. Le genre

d'endroit où l'on essaye de développer le tourisme vert pour masquer le désarroi général. Bien que médias, politiques, sociologues etc. portent peu d'attention à la pauvreté structurelle qui sévit dans ces territoires, il n'est pas difficile de comprendre que le chômage et la pauvreté, pour être plus dispersés que dans les grandes concentrations urbaines, y sévissent avec une acuité particulière.

Une véritable aubaine pour ces communes qui pourront mettre leurs parasites au travail sans presque dépenser un sou... On se décharge ainsi, sur des chômeurs particulièrement isolés, des effets de décennies de désengagement et d'abandon de ces territoires par les politiques publiques.

**■ Quel secteur non concurrentiel ?**

Une bonne partie des activités qu'ATD Quart Monde projette de confier aux chômeurs, est loin de constituer un vivier inexploité d'emplois dont le développement ne léserait personne. Ces heures de garde, de nettoyage, de bricolage, de menu services pour personnes âgées etc. s'achètent et se vendent déjà dans le cadre d'un marché plus ou moins informel, qui se développe dans le sillage de la précarité et de l'isolement. Il suffit d'aller sur leboncoin.fr pour s'en rendre compte. D'aucuns proposent leurs services au noir (au hasard, pour compléter leurs minima sociaux, qui baisseraient d'autant s'ils déclareraient ces revenus), ou dans le cadre d'une activité d'auto-entrepreneur plus ou moins viable. Dans tous les cas, ils sont déjà bien souvent poussés sur ce créneau par la pauvreté consécutive au chômage et/ou la pression de Pôle emploi.

**■ Occuper le créneau du travail au noir**

ATD Quart Monde ne se cache pas, d'ailleurs, de chercher à occuper le créneau du travail au noir



(cf. annexe 1 au projet, page 3). Il s'agit donc surtout de systématiser et formaliser l'extension de cette petite économie de la survie qui échappe en grande partie au contrôle de l'État et aux prélèvements obligatoires. On ne sait pas quelle manne l'État s'attend à trouver là.

Par ailleurs, ces activités sont aussi investies par des associations tentaculaires qui, tout en mettant en avant leur affiliation au monde « non lucratif » de l'économie « sociale et solidaire », représentent des chiffres d'affaire colossaux, et développent déjà, en articulation étroite avec le travail gratuit (bénévolat), toute la palette possible du sous emploi (services civiques, temps partiels, contrats aidés etc., occupés par un personnel massivement féminin). Il se pourrait bien qu'ATD Quart Monde soit en train de réaliser une magnifique OPA sur les secteurs d'associations comme Présence verte ou ADMR. À moins que ces dernières n'attendent avec impatience une occasion inespérée d'élargir leur marché. Il nous est difficile de trancher : tout ce secteur est, au regard de ces questions, aussi crucial que méconnu.

### ■ La pauvreté à rentabiliser

On voit donc mal comment il pourrait résulter d'une telle politique autre chose que la systématisation et l'extension maximale du marché du travail subventionné pauvre, une légitimation supplémentaire de l'idée que les chômeurs portent

la responsabilité de leur situation et une invitation à poursuivre encore les attaques contre tous ceux que le capitalisme rejette aux périphéries du système productif rémunéré.

Le cantonnement des activités concernées au secteur dit « non lucratif », et donc à ce domaine trouble qui stagne entre le parapublic et le pseudo-militant éventuellement étiqueté « social et solidaire », ne fait qu'entériner le rôle clef de l'État dans la course à la paupérisation des travailleurs.es et de leurs familles. Phénomène autrement appelé « baisse du coût du travail ».

### Une expérimentation qui n'existe pas

À son dossier en faveur du projet, ATD Quart Monde joint une « expérimentation » datée de 1995 (oui). La commune concernée est dans le même profil que celles retenues aujourd'hui. Le hic, c'est que cette prétendue expérimentation n'a jamais eu lieu. On s'est contenté de recenser les chômeur-ses de longue durée et les travaux qu'on pourrait leur confier : tourisme vert, services dédiés aux jeunes, enfants scolarisés et personnes en maison de retraite... On retrouve toute la palette des services que les collectivités territoriales peinent de plus en plus à assurer, à mesure que croissent leurs compétences et que décroissent leurs dotations.

Cette paupérisation s'accompagne bien souvent d'une déqualification – ou, ce qui revient au même, de la promotion de qualifications pi-

peau – qui conduit les salarié.es à effectuer mal, souvent en connaissance de cause et à leurs corps défendant, des tâches pour lesquelles elles et ils n'ont pas été formé.es, ou pas assez. Même si, dans un certain nombre de cas, la disparition de tout autre dispositif de prise en charge conduit, au contraire, des travailleur-ses à assumer dans la plus complète obscurité des tâches bien au-delà de la qualification officielle de leur poste..

### ■ Les femmes les plus exposées

Si l'on veut bien dépasser les digressions lénifiantes sur l'éminente dignité du travail, le projet d'ATD Quart Monde apparaît en fait au cœur des reconfigurations actuelles du capitalisme, dans les régions les plus intégrées de l'économie mondiale. Faute de mieux, l'économie se tourne vers les pauvres et les chômeur-ses pour leur faire rendre le peu qu'ils ont à rendre.

Est-il besoin de préciser que, puisque les femmes sont touchées plus durement par le chômage, le travail pauvre et par ce qu'il est convenu d'appeler le « temps partiel subi », elles seront celles que les dégâts de cette nouvelle trouvaille toucheront au premier chef ?

### ■ Du droit au travail au revenu garanti : promesse de pauvreté sans issue

On peut faire l'hypothèse qu'un élément essentiel de ce processus est la promotion d'une libération



illusoire des travailleur.se, qui est en fait la promesse d'un contrôle et d'une dépendance nouvelle, formalisées à travers la garantie d'un minimum systématiquement insuffisant. Les chômeur.ses heureux.ses de travailler « à temps choisi » que nous vend ATD Quart Monde sont l'envers de la société soit disant libérée du travail dont nous bercent les promoteurs du « revenu minimum garanti », ou du « revenu d'existence » dans sa version de droite, c'est-à-dire ultra-libérale. ATD Quart Monde fait d'ailleurs explicitement le lien : « C'est, d'une certaine manière, une modalité de mise en œuvre du revenu d'existence, le revenu étant dans ce cas assuré par la garantie de l'emploi. Cette modalité n'exclut pas d'autres formes de mise en œuvre du revenu d'existence à l'avenir. »

### ■ Place au capitalisme de la misère

Tels qu'ils sont conçus, ces mi-

nima garantis ont pour condition et pour contrepartie le démantèlement de l'État social, au profit du secteur marchand qui avance (à peine) masqué. Loin de s'ajouter aux protections existantes et de combler leurs défaillances, ils se substituent aux premières et prolongent les secondes. Au prétexte de faire faire des économies à la collectivité, un capitalisme de la pénurie et de la misère se met ainsi en place, qui se développe sur le dos des pauvres, à partir de l'espace laissé vacant par l'État, grignoté peu-à-peu par la marchandisation.

### ■ Les pauvres d'abord, les autres ensuite

Le processus en cours cible pour l'instant les plus pauvres et les plus isolé.es, aidé par leur relégation banalisée et l'endormissement général des consciences. Mais on peut facilement imaginer demain le processus s'étendre, au-delà des plus pauvres, jusqu'à réorganiser

la vie des classes sociales les plus intégrées, remplaçant les institutions et protections issues de la période fordiste.

Cette perspective est d'autant plus inquiétante que les propositions politiques pour endiguer ces évolutions nocives et envisager une autre perspective d'avenir font cruellement défaut. ●

*Antoine, STE 75*

Pour ceux qui souhaiteraient creuser la question, on trouvera une lecture fort instructive sur la page du site d'ATD Quart Monde dédiée au projet. De nombreux aspects non développés ici, ou rapidement suggérés pourront y être étudiés plus longuement. Les annexes fournies par ATD Quart Monde sont une véritable mine. [www.atd-quartmonde.fr/unemploiendroit/](http://www.atd-quartmonde.fr/unemploiendroit/) Dossier législatif, sur le site de l'AN : [www.assembleenationale.fr/14/dossiers/experimentation\\_territoires\\_zero\\_chomage\\_longue\\_duree.asp](http://www.assembleenationale.fr/14/dossiers/experimentation_territoires_zero_chomage_longue_duree.asp)



# La complémentaire pas-le-choix

Complémentaire santé obligatoire : tou.tes les salarié.es concerné.es.

## D'où ça sort ?

En 2013 quand l'ANI, Accord national interprofessionnel casse les droits des salarié.es, suite logique de la casse de la sécu et de la privatisation de la santé. Le gouvernement socialo introduit la complémentaire santé obligatoire, soit disant par solidarité envers les 400 000 salarié.es dépourvu.es de mutuelle, sans doute trop pauvres pour se la payer. On va donc les obliger à en payer une plus chère gérée par des assurances privées dans une logique libérale, concurrentielle, et de rentabilité. Tout ça aux dépens de la Sécu, qu'il faudrait au contraire étendre et renforcer pour remplacer les mutuelles privées !

**D**epuis le 1er janvier 2016, une couverture complémentaire santé collective obligatoire doit être proposée par l'employeur du secteur privé à ses salarié.es.

### ■ Le patron tire la couverture à soi

Il est prévu une participation minimum de 50 % de l'employeur, ce qui laisse faussement penser que cela coûtera moins cher à chaque salarié.e (d'autant que depuis 2014

cette participation de l'employeur est imposable à l'impôt sur le revenu des salarié.es). Il est aussi prévu un désengagement rapide des patrons sous forme de sur-complémentaire payée par les salarié.es. Autrement dit, les patrons ont intérêt à financer le minimum obligatoire (ne couvrant pas grand chose) et à laisser leurs salarié.es payer le reste pour être couvert comme avec une complémentaire individuelle.

On passe donc de 400 000 salarié.es sans mutuelle à 4 millions avec une complémentaire moins avantageuse, et des chômeurs-euses et des retraité.es avec une complémentaire vacillante !

Au passage, on a fait encore au patronat plus de cadeaux d'exonérations de cotisations. Ce manque à gagner pour les finances publiques, le gouvernement compte le combler par un nouvel impôt sur le revenu payé par les salarié.es.

### ■ Dans quel cadre ?

L'employeur doit annoncer à son personnel l'obligation d'instaurer une complémentaire santé obligatoire, soit

- par négo avec les délégués syndicaux débouchant sur un accord d'entreprise

- par référendum (sans les délégués syndicaux)

- par DUE, Décision unilatérale de l'employeur, qui choisit lui-même la complémentaire et doit faire signer à chaque employé un contrat accessoire (ou avenant) au contrat de travail.

La complémentaire santé obligatoire doit respecter les critères d'un contrat responsable et solidaire, avec deux objectifs : d'une part limiter les dépassements d'honoraires, de l'autre, cesser la surenchère sur

les prix de la lunetterie. Ces garanties devront couvrir : l'intégralité du ticket modérateur à la charge des assuré.es sur les consultations, actes et prestations remboursables par l'assurance maladie obligatoire ; le forfait journalier hospitalier ; les dépenses de frais dentaires à hauteur de 125 % du tarif conventionnel ; en matière d'optique une prise en charge minimale de 100 euros pour une correction simple et de 150 euros (voire 200 euros) pour une correction complexe.

L'employeur doit participer à au moins la moitié de la cotisation.

### ■ Je refuse

À son initiative, un.e salarié.e peut refuser la mutuelle de sa boîte. Il faut motiver son refus par écrit. Quelque soit le cas de figure (sauf pour les CDD de moins de 3 mois), la possibilité de ne pas adhérer doit être prévue par l'acte juridique (décision de l'employeur) instituant le dispositif de prévoyance. (est-ce bien l'intérêt du patron ou du prestataire?).

### ■ J'ai déjà

Les bénéficiaires d'une couverture collective obligatoire [salarié.es à employeurs multiples déjà couvert.es par un contrat collectif obligatoire de l'un de leurs employeurs ; salarié.es couvert.es en tant qu'ayant droit (via leur conjoint, par exemple) par une mutuelle santé] doivent justifier chaque année de la couverture obligatoire dont ils bénéficient.

Les bénéficiaires de la CMUC, de l'ACS ou d'une complémentaire individuelle, sont dispensé.es d'adhésion jusqu'à la date de fin du bénéfice de la CMUC, de l'ACS, ou à l'échéance de leur complémentaire



individuelle.

### ■ Je suis en CDD

- En CDD de moins d'1 an : avec ou sans couverture complémentaire, les salarié.es en contrat de trois mois maxi peuvent bénéficier du « chèque santé », s'ils ne peuvent pas profiter d'une couverture au moins égale à trois mois et s'ils ont d'une couverture individuelle.

- En CDD d'1 an ou plus : il faut fournir tous documents justifiant d'une couverture complémentaire souscrite par ailleurs.

- Temps partiel : la cotisation doit être équivalente à au moins 10 % du salaire.

### ■ J'étais là avant

Salarié déjà présent dans la boîte quand le « dispositif de prévoyance » est mis en place.

Si c'est par décision unilatérale de l'employeur (DUE) avec participation financière du-de la salarié.e [modifiable bientôt par décret] ou si le dispositif prévoit l'éventualité de dispense.

### ■ La santé en chèque

Les salarié.es en contrat de trois mois maxi (ou dont la durée effective du travail est au plus de 15 h par semaine) peuvent bénéficier d'un versement santé ou chèque santé : l'employeur reverse une somme représentative du financement qu'il a mis en œuvre pour les autres salarié.es, pour souscrire à titre individuel un contrat d'assurance maladie complémentaire.

Ce qui doit être prévu par un accord de branche ou un accord d'entreprise (ou à titre transitoire pour 2016 par déclaration préalable à l'embauche).

En cas de rupture du contrat de travail pour un motif autre qu'une faute lourde, le ou la salarié.e

peut continuer à bénéficier de sa complémentaire santé pendant un an maximum (l'ex-employeur prenant en charge à 100 % les parts salariale et patronale). Le ou la chômeur.seuse perd ces droits en retrouvant du travail entre temps.

### ■ Échapper à l'obligation ?

Il paraît difficile de s'y opposer sans contexte social favorable à construire un rapport de force. Mais pour ne pas accepter n'importe quoi, il est indispensable de maintenir une information critique, sans se laisser tromper par un discours faussement social et solidaire.

Le mieux est de lutter syndicalement et collectivement avec ses délégué.es pour obtenir le meilleur accord dans l'intérêt des salarié.es. Il n'y a pas encore de contrat collectif obligatoire partout, et il sera renouvelé chaque fin d'année civile de manière tacite, sauf dénonciation au plus tard trois mois avant échéance. Une occasion tout le long de l'année pour les salarié.es d'établir un rapport de force en leur faveur.

Ne pas hésiter à poser des questions à l'employeur sur les choix, traîner des pieds, discuter avantages et inconvénients avec les collègues. Et repérer si la situation permet d'échapper à l'obligation pour garder le choix de sa propre mutuelle.

La meilleur arme reste la lutte collective. Comprendre l'essence du dispositif et sa finalité permet d'intégrer sa critique dans une critique plus globale du capitalisme. C'est comprendre la nécessité de lutter pour défendre la Sécu et les acquis sociaux et pourquoi pas pour leur extension. ●

## Formation peau de chagrin

La formation professionnelle cernée par la loi

La CNT dénonce la nouvelle réforme de la formation professionnelle, promulguée le 5 mars 2014 (loi n°2014-288), qui diminue drastiquement la part obligatoire des cotisations sur la masse salariale, de 1,6 % à 1 %, versée par les entreprises de plus de 20 salarié.es. C'est surtout le plan de formation qui est réduit à peau de chagrin : il passe de 0,9 % à 0,2 % jusqu'à 49 salariés, puis à 0,1 % pour disparaître à partir de 300 salariés.

Les fonds ne sont plus mutualisés et réduits. Les grandes entreprises ne versent plus au niveau du plan. Avec la fin du plan de formation, les désirs propres des salarié.es, évolution de carrière, formation diplômante, avec soit dit en passant évolution de salaire, passent à la trappe. La formation professionnelle se limite de fait à l'initiative unique de l'employeur.

On va dire que les salarié.es ont pour eux le CPF, Compte personnel de formation. Mais qui peut croire que 150 heures maximum peuvent déboucher sur une véritable qualification de métier, propre à une évolution de carrière ou une requalification professionnelle ?

Si l'employeur a pour obligation d'adapter les salarié.es aux évolutions de leur poste de travail, il l'a aussi pour maintenir l'employabilité de ses salarié.es.

La CNT dénonce aussi l'extension du champ des VAE (Validation des acquis de l'expérience), choisie faute de moyens financiers pour faire appel à des organismes reconnus et indépendants. ●

## Kanaky



Congrès de l'USTKE, décembre 2015.

### CNT-USTKE même combat

**Invitée par la confédération syndicale indépendantiste USTKE, au titre de ses actions de soutien depuis plus de 30 ans, la CNT s'est rendue en décembre pour son congrès en Nouvelle Calédonie, dans un bastion de la Kanaky sur l'île de Lifou.**

Tenu au Faré de la Province des îles, à Lifou, située à 160 km au nord-est de Nouméa, la capitale, le XV<sup>e</sup> congrès de l'Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (USTKE) s'est terminé comme il a démarré : par la coutume, un moment essentiel de la culture kanak. Les congressistes offrent aux autorités coutumières de Wé-Lifou des présents remis dans un tissu, accompagné d'un discours de remerciement.

Ce congrès a vu l'arrivée d'André Forest, à la présidence de l'USTKE, qui avait repris en cours le mandat la direction après les élections pro-

vinciales de mai 2014, où la présidente Marie-Pierre Goyetche avait dû céder son poste, eu égard aux statuts de la confédération.

#### ■ Bilan

En présence de plusieurs invités internationaux (CGT, NPA, Sécafi, une société d'expertise pour les comités d'entreprises et les instances représentatives du personnel), les 300 congressistes ont tiré le bilan des trois dernières années. Du chemin a été effectué depuis les débuts de l'USTKE, fin 1981. « *Nous étions à la Fédération des Fonctionnaires et nous étions très frustrés de ne pas pouvoir parler de nous, Kanak* »,

rappelle Louis Kotra Uregeï dit « Loulou », membre fondateur et président du Collège honoraire, instance composée d'anciens membres de l'organisation : « *À l'époque, nous souhaitions parler de l'indépendance de notre pays. Mais sans succès. Ensemble, nous avons donc pris la décision de créer un syndicat où nous pouvions tous nous retrouver.* » Face à un patronat de combat, qui menait une lutte de classe sans merci et méprisait les kanak, l'USTKE a mené des combats très durs, avec des conflits et des grèves ayant duré plusieurs mois : dans les ports, au sein de la SLN, société qui exploitait le Nickel, première ressource



Ici, on aperçoit à Nouméa, le banian. C'est l'arbre sacré par excellence. Présent dans tous le pacifique, il est pour les Kkanak la maison des esprits et des ancêtres.

de Nouvelle-Calédonie, dans le secteur du bâtiment ou encore à Carsud (voir encadré), cette lutte ayant été soutenue largement par la CNT à l'époque. C'est l'époque des blocages, des affrontements rugueux avec les forces de l'ordre, des longues grèves, contre un patronat qui a joué la division en recourant souvent à de la main d'œuvre venue des îles voisines du pacifique (Wallis et Futuna, Tahiti...) et surtout à des métropolitains, jugés plus dociles, car sans attaches.

### ■ Deuxième force syndicale

Deuxième force syndicale du pays, derrière l'Union des Syndicats des Ouvriers et Employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC), l'USTKE pèse 15% des voix et a une représentativité interprofessionnelle de 18% dans le secteur privé. L'USTKE est désormais présente dans plusieurs instances paritaires et assure aujourd'hui la coprésidence du Conseil du Dialogue Social – et du CESE où siégeait le défunt Franck Apock, auquel les congressistes ont rendu hommage.

À présent, l'USTKE dispose de dix fédérations : enseignement, banques, industries et services, mines-métallurgie, BTP, Transport-hôtellerie-Tourisme, Commerce, Fonction publique, médias, Ports et Docks. Elle possède en son sein des centaines de militants formés notamment au sein du Centre Confédéral d'Education Ouvrière, basé au siège de l'USTKE, situé dans le quartier de la Vallée du Tir, à Nouméa.

### ■ Craintes liées à l'institutionnalisation

Si des résultats ont été obtenus, et si la chute des effectifs a été enrayerée depuis la scission de 2010,

plusieurs militants ont émis des craintes liées à l'« institutionnalisation de l'organisation » et l'« abandon du terrain », comme notamment le bâtiment (actions de mobilisation notable en 2013, avec la mobilisation contre 107 licenciements au sein de Colas) ou la Fédération du commerce, la plus importante numériquement elle compte un peu plus de 1400 adhérents répartis dans 300 secteurs et des places fortes comme à Carrefour. « *Nous ne sommes plus la seule force syndicale combattive, a déclaré Rémy Léanga, secrétaire de la Fédération. Nous devons travailler ensemble avec la CNT-P et le Front des luttes sociales* », deux organisations issues de la scission.

### ■ Emploi local, vieille marotte de l'USTKE

En juillet 2010, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté la loi relative à la protection, la promotion et le soutien de l'emploi local. À qualification et compétence égales, l'employeur est tenu de donner priorité aux citoyens de Nouvelle-Calédonie. Ce qui s'applique aux employeurs du privé, comme aux emplois occupés par des agents contractuels de droit privé du secteur public. « *Cette loi a des limites nombreuses : elle ne concerne pas la fonction publique ; elle ne s'occupe pas de la promotion en interne* », souligne Mélanie Atapo, première vice-présidente de l'USTKE, de la fédération de l'enseignement.

Il faut dire que la place des kanak n'est pas du tout la même qu'il y a 20 ans dans la société, les entreprises, les administrations. Mais elle est loin d'être ce qu'elle devrait être. Quand ils ou elles ne sont pas au chômage (le taux de chômage des kanak s'élève à 26%, contre

7% pour les autres), les kanak sont encore trop souvent cantonnés dans des emplois subalternes, peu qualifiés. Il est rare, un peu comme en France, pour ceux qui sont issus de la diversité, de les voir occuper des postes de cadres, voire de dirigeants (4 fois moins présents que les autres). Du coup, les syndicalistes attendent la création de l'observatoire de l'emploi local et du rééquilibrage, plusieurs fois repoussée. En attendant, elles et ils proposent chaque année une journée d'actions sur ce thème.

### ■ Préparation de l'indépendance ?

Autre dossier chaud, celui de l'indépendance, avec en ligne de mire le référendum, en 2018, prévu par l'accord de Nouméa (1998), qui prévoyait des transferts de compétences de la France vers la Kanaky dans de nombreux domaines à l'exception de ceux de la défense, de la sécurité, de la justice et de la monnaie, et l'organisation d'un scrutin d'autodétermination entre 2014 et 2018. « *L'objectif politique de l'USTKE est de contribuer à faire accéder ce pays à la pleine souveraineté, a déclaré André Forest. Quoiqu'il en soit, l'USTKE souhaite prouver à l'ensemble des travailleurs que l'indépendance n'est pas synonyme d'exclusion ou de régression sociale.* »

Depuis notre départ, plusieurs actions ont été menées. Ainsi, les professionnels de santé du centre hospitalier de Gaston Bourret, réunis en intersyndicale dont l'USTKE, ont tiré une nouvelle fois la sonnette d'alarme le 23 décembre devant les locaux des urgences du CHT. Brancardiers, infirmiers, médecins urgentistes souhaitaient alerter la population calédonienne sur les abus

de l'alcool, qui fait de nombreux dégâts notamment au sein des Kanak et sur le manque criant de lits qui ne favorise pas une hospitalisation convenable des patients. D'autres manifestations ont eu lieu depuis, notamment devant le Congrès de Nouvelle Calédonie.

### ■ Grève générale en soutien à la section de la Socalog

Par ailleurs, la Fédération des Commerces et Divers a lancé un appel à la grève générale dans ses secteurs d'activités, le 30 décembre pour soutenir sa section syndicale à la Société Calédonienne de Logistique (Socalog), en grève depuis le 22 décembre. Près d'une centaine de camarades se sont postés à l'aube devant le grand entrepôt de Socalog à Dumbéa-Sur-Mer. La Fédération exige la réintégration immédiate d'un jeune agent de maîtrise kanak et la signature d'un protocole d'accord lié à un cahier de revendication déposé il y a quelques mois. En solidarité à ce mouvement de grève, des marchandises en provenance de cette entreprise avaient été refoulées le 29 décembre de trois grandes surfaces du Grand-Nouméa.

Près de trois semaines après son début, le conflit à la Socalog a pris fin samedi 11 janvier. L'USTKE, qui bloquait les locaux de l'entreprise de logistique à Dumbéa pour protester contre le licenciement d'un agent de maîtrise, a expliqué qu'une issue satisfaisant les deux parties avait été trouvée. La personne concernée a été réembauchée au sein de la société Rabot : elle faisait partie des employés qui avaient été transférés de cette dernière à la Socalog à la création de cette entreprise. Le salarié reste au même niveau de responsabilité et profite des mêmes acquis que précédemment. Pour l'USTKE, cet accord de fin de conflit convient à sa vision du rééquilibrage, l'« important, c'est que cette personne ne reste pas au bord de la route. ». Gageons que cette lutte victorieuse en appelle d'autres en cette année, et en 2018. ●

*David Duslam, pour le SI de la CNT*

### Quelques dates de l'histoire récente

**1969** : Épisode des foulards Rouges. Le mouvement politico-identitaire des jeunes kanaks foulards rouges, sous l'impulsion des étudiants de retour de France, en particulier Nidoish Naisseline, va provoquer une accélération au niveau politique, dans le sens d'une prise de conscience élargie de la situation marginale des Kanak et conduire à une radicalisation de son expression. Les secousses protestataires engendreront la scission de l'Union calédonienne créée 16 ans plus tôt. De cette scission naît l'Union multiraciale, avec pour leader Yann Céléné Uregei. À la tête d'une délégation d'élus, celui-ci se rend à Paris en 1974 pour revendiquer un statut d'autonomie interne pour la Nouvelle Calédonie.

**1975** : Création du Parti de libération kanak (PALIKA). Il fait partie du Front de libération kanak et socialiste (FLNKS). Revendication de l'indépendance

**1979** : Création du Front indépendantiste (FI), première coalition constituée par les différents mouvements indépendantistes en vue des élections à l'Assemblée territoriale du 1er juillet 1979 et afin de constituer une majorité visant à obtenir la souveraineté en se servant des institutions existantes. Cette même année, le Palika scissionne. Création du LKS qui rejoindra le FI contrairement au Palika. Les travailleurs kanak, qui étaient dans les syndicats de l'époque, posent la question de l'accession à l'indépendance et de la place du travailleur kanak avec ses spécificités culturelles dans le monde du travail. Mais les syndicats de l'époque refusent d'évoquer le sujet. Cela pousse les militants kanak à créer d'abord un comité de réflexion.

**1981** : Devant l'engouement suscité par le comité, ces militants

décident de fonder le 5 décembre 1981 le Syndicat des travailleurs kanak et des exploités (STKE), à la Cantine des dockers. Le slogan « *Usine tribus même combat* » apparaît.

**1982** : Premier congrès du STKE qui change de nom, devenant l'Union syndicale des travailleurs kanak et des exploités en Nouvelle Calédonie (USTKE)

**1983** : En septembre l'USTKE vote une motion principale pour la réattribution des terres aux Kanak, lors du 2e congrès organisé dans la tribu de Baco.

**Octobre 1984** : l'USTKE décide de rallier le FLNKS, et joue un rôle dans les orientations de celui-ci, créé un mois plus tôt pour faire notamment barrage au statut Lemoine.

**Mars 1986** : Les premières fédérations sont créées au sein de l'USTKE qui s'est transformé en confédération.

**Juillet 1989** : sortie de l'USTKE du FLNKS.

**1991** : Pour le dixième anniversaire de l'USTKE, les congressistes décident que tout responsable ou membre influent d'un parti politique ne peut accéder à un poste de responsabilité au sein de l'USTKE.

**Décembre 2000** : Un « Blanc », Gérard Jodar, succède à Louis Kotra Uregei.

**2007** : Emanation de l'USTKE, le Parti travailliste est créé.

**2007-2008** : Grève à Carsud, une compagnie de bus de l'agglomération de Nouméa autour du licenciement d'un délégué syndical. Conflit de plus de 4 mois, La confrontation culmine dans la nuit du 16 au 17 janvier 2008, où des centaines de sympathisants s'installent dans le dépôt. Affrontements avec les gendarmes, de nombreux blessés.

**2010** : scission de l'USTKE. Création de la CNT-Pacifique par Gérard Jodar. Avril 2010 L'USTKE décide de réintégrer les structures paritaires du dialogue social.





Face à face entre la communauté kurde et la police, Paris, janvier 2015.

## Brèves

# État d'urgence contre les Kurdes à Paris !

**L**e 8 février dernier, la communauté kurde à Paris s'est rassemblée devant l'ambassade de Turquie pour protester contre de nouveaux massacres perpétrés par le pouvoir Turc dans les villages du Kurdistan. Dans différentes villes de France et d'Europe des manifestations ont eu lieu ce jour. Plus de 80 morts en deux jours à Cizre, et encore un couvre feu permanent au Kurdistan, des attaques et incursions de l'armée et des forces spéciales turques se répètent faisant des centaines de morts en un mois. Cela fait presque un an qu'Erdogan a décidé d'enclencher une escalade offensive guerrière

au Kurdistan Turc, tout en étant complice des actions de Daesh en Syrie contre les Kurdes du Rojava. Les médias internationaux restent silencieux sur les exactions et l'offensive actuelle, et c'est aussi pour casser cette chape de plomb que les Kurdes d'Europe manifestent ici en solidarité avec leur peuple en lutte. À l'heure où les forces combattantes kurdes sont en première ligne face au fascisme, l'État français a violemment réprimé la manifestation du 8 février à Paris : des militants ont été clairement visés et tabassés, pour certains en sang gravement blessés, et plus d'une vingtaine de Kurdes ont

été arrêtés et placés en garde à vue pendant plus de 24 heures. Le comité démocratique kurde et le mouvement des femmes kurdes ont tenu une conférence de presse deux jours après à Paris, témoignant de la violence de la répression et annonçant qu'une plainte collective sera déposée face aux coups et insultes reçus. Le gouvernement français fait une nouvelle fois la preuve que son état d'urgence n'est pas une réponse au "terrorisme" mais bien la justification de la répression des mouvements sociaux et de la solidarité internationale ! ●

## Les militants de l'ASKAPENA gagnent leur procès

**D**ans le numéro de janvier du Combat Syndicaliste, nous évoquions le procès intenté par l'État espagnol à l'organisation internationaliste basque Askapena et à cinq de ses militants en raison de ses liens supposés avec l'organisation armée ETA. Une forte mobilisation avait

eu lieu autour de ce procès, au Pays basque, dans l'État espagnol mais aussi dans le monde entier, Askapena étant en lien avec des dizaines de comités de solidarité, en Europe et en Amérique du Sud. Depuis, le verdict a été rendu, les camarades ont été acquittés et Askapena pourra poursuivre son travail en faveur de

la construction d'une Euskal Herria internationaliste. Pour autant, cette victoire ne cache pas la réalité du régime impérialiste espagnol qui continue, par exemple, d'enfermer des centaines de prisonnières et de prisonniers politiques basques, dont certaines/certains sont gravement malades. ●

## Évènement : semaine anticoloniale

**Comme chaque année, la CNT participe à la semaine Sortir du colonialisme qui se tient du 5 au 21 mars. Plusieurs temps forts sont à noter.**

### ■ 5-6 mars

Premièrement, les 5 et 6 mars la CNT-RP, le Syndicat unifié du bâtiment (SUB-TP) en particulier, assureront une présence continue lors du Salon anticolonial, à la Bellevilloise (19-21 Rue Boyer, 75020 Paris)

### ■ Samedi 12 mars

Par ailleurs, nous organisons une grande journée sur le thème de la Kanaky, le samedi 12 mars à partir de 14h dans les locaux de la CNT-RP 33 rue des Vignoles, 75020 Paris.

### ■ Le programme devrait être le suivant :

- le Retour d'Ataï, en présence du réalisateur Mehdi Lallaoui et d'un journaliste kanak Steeven Gnipate qui animeront le débat sur la dépossession culturelle et le colonialisme

- 16-19H Luites sociales actuelles et passées : films sur la lutte emblématique de Carsud et le XVe congrès de l'USTKE, à laquelle la CNT a participé en décembre 2016, à Lifou, suivis d'un débat avec des membres du secrétariat international et des représentants de l'USTKE.

- Restauration kanak (bougna) à 19H30.

- Concerts: JYB (slam), SLY Harmony (reggae kaneka) à partir de 20H30. ●

## Espagne



Rassemblement en soutien aux acteurs emprisonnés à Madrid, janvier 2015. Sindicato de Oficios Varios, CNT-AIT, Madrid.

## Madrid, Barcelone : les marionnettes du régime postfranquiste

Certaines mairies en Espagne sont dirigées depuis 2015 par des partis politiques issus des mouvements sociaux. En face, il s'est établi un système politique postfranquiste qui hérite de l'ancienne dictature, après la légalisation des partis politiques et des syndicats autrefois persécutés. Le deal tient à cette ouverture. Les uns et les autres ont continué comme si la démocratie était arrivée, mais c'est loin d'être le cas. L'Espagne actuelle souffre d'une répression de la liberté d'expression, de la persécution du mouvement syndical et de la négation des crimes de la dictature. Ce n'est pas du tout un pays démocratique, l'emprisonnement de deux acteurs de théâtre pour apologie du terrorisme en est une nouvelle illustration.

**A**u Parti communiste espagnol, on collabore avec la police et on réprime les anarchistes : les traditions ça se respecte !

De nouveaux partis, surgis des mouvements sociaux, sont arrivés au pouvoir dans certaines villes, notamment à Barcelone et à Madrid. Néanmoins, quelques affaires

ont souligné leur difficulté à défendre la demande de démocratie de la population en lutte. En ce début d'année, la mairie de Madrid avait embauché une compagnie, Titeres desde Abajo (Les marionnettes d'en bas), pour la création d'une pièce. L'art de celle-ci se situe dans l'usage des coups et des situations violentes. Elle représente une manipulation policière à l'en-

contre d'un manifestant. Un policier lui colle un papier pour signaler son appartenance à un groupe terroriste. Ce papier contient le mot « Alka-eta », mélange linguistique d'al-Qaeda et ETA. Peu après, la police débarquait et la mairie portait plainte pour apologie du terrorisme... La police de Madrid tenterait-elle d'assurer la réalisation de l'art dans la vie ? Cette simple

pièce a en tout cas démontré toute sa force performative. Raúl et Alfonso, les deux artistes, ont eu la malchance de tomber sur un ex-policier du Général Franco, devenu juge du tribunal spécial chargé, depuis la dictature, de traiter les grandes affaires d'ordre public et de danger maximum pour la Patrie. Que des fonctionnaires des instances judiciaires et policières, mais aussi éducatives et médicales, soient encore aujourd'hui issues de la dictature, cela s'explique par l'attitude des partis qui ont participé à la fondation de ce nouveau régime depuis 1977. Ils n'ont jamais remis en cause l'époque antérieure. Le Parti Communiste (PCE), le Parti Socialiste (PSOE) et la droite espagnole (PP) l'ont tous soutenu en y participant. Manuela Carmena, par exemple, l'actuelle maire de Madrid, appartenait au PCE avant de faire une carrière de juge. C'est elle qui a porté plainte contre les marionnettistes.

### ■ Après l'Inquisition et le franquisme, la censure et les persécutions perdurent

La répression de la liberté d'expression persiste dans ce régime postfranquiste à cause d'une série de lois visant à persécuter le soutien politique et idéologique d'un seul mouvement: l'indépendantisme basque et sa branche armée l'ETA. Au delà des actes, le simple fait de soutenir l'indépendance, ou de considérer l'ETA comme un mouvement politique armé et non pas comme un groupe terroriste diabolisé, est synonyme de persécution. Comme au temps de l'Inquisition, les mots, y compris dans l'art et la fiction, sont devenus dangereux. Plusieurs personnes ont été victimes de ces persécutions, sans avoir réalisé aucun acte de terrorisme. Ils et elles sont allés en prison, mais comme cela ne touchait que cer-

taines personnes, les groupes politiques de gauche ont laissé faire la post-dictature. L'amplitude et la responsabilité du terrorisme d'État n'ont jamais été clarifiées.

Deux artistes qui n'ont rien à voir avec l'ETA ou al-Qaeda finissent en prison pour avoir parlé de l'usage politique du terrorisme. Le juge Ismael Moreno, ex-policier franquiste accusé d'avoir faussé des preuves par le Tribunal Suprême, non seulement continue son travail de policier de la pensée du régime postfranquiste espagnol, mais il accepte la plainte déposée par la conseillère municipale Celia Mayer (celle qui les avait embauché auparavant!). Il sont emprisonnés pour apologie du terrorisme, celui d'une bande armée fictive. Ni la conseillère Celia Mayer, ni Manuela Carmena du parti Ahora Madrid, coalition de partis tels que Podemos, IU (PCE et autres), Ganemos Madrid (mouvements sociaux divers), Equo (eco-socialistes) etc., n'ont retiré la plainte. Ils collaborent tous à cette répression injustifiée et ont laissé ces deux travailleurs artistes entre les mains du système répressif espagnol. Loin de les protéger et d'assumer la responsabilité d'avoir programmé un spectacle pour adultes dans le créneau des enfants, Mayer et Carmena ont déclenché un lynchage public et le laissent se poursuivre en feignant hypocritement de défendre la liberté d'expression.

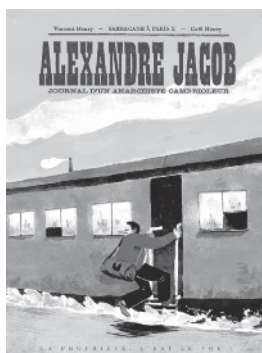
### ■ Le ridicule se produit à Madrid, comme à Barcelone

Pendant ce temps, en Catalogne, Ada Colau, porte parole du mouvement des affectés par les hypothèques (PAH), dirige Barcelone en Comú (coalition de gauche nouvelle comme celle de Madrid). À Barcelone, les travailleuses et travailleurs du Métro ont décidé col-

lectivement de se mettre en grève. Pour la mairie, cet acte est qualifié d'« absence de volonté de dialogue », ce qui prouve la carence totale de culture syndicale de cette nouvelle maire car, à notre connaissance, cette mairie n'a pas encore collectivisé les transports publics, ni achevé le capitalisme, ni le salariat ! Mme Colau n'a peut-être jamais fait grève, car elle saurait que le sacrifice du salaire, l'arrêt de cette dépendance, vise essentiellement à récupérer le contrôle de la vie par chaque travailleuse ou travailleur. On ne peut que constater l'échec de la transformation de la politique dans une institution hiérarchisée et corrompue comme une Mairie postfranquiste. L'obsession de l'« assaut des institutions » montre ses limites pour rendre la société plus juste et pour la démocratiser. Certaines sources calculent plus de 300 inculpés depuis la loi du « bâillon » (ley mordaza) contre les « grèves ». L'austère régime européen l'exige, l'Espagne obéit.

Nous sommes convaincus que c'est uniquement à travers des pratiques autogestionnaires et d'entraide que peut être garantie l'amélioration des conditions de travail, de la liberté d'expression et de la justice sociale. Nous exigeons le retrait de la plainte de la mairie de Madrid. Mais, avant tout, nous saluons l'excellente réaction des Espagnols, des collectifs d'artistes, des médias alternatifs et des milieux libertaires qui sont sortis dans la rue et qui ont affirmé leur détermination à défendre ces travailleurs en danger, car nous ne pouvons plus continuer à commettre l'éternelle erreur de confier la transformation des institutions répressives à ceux qui les dirigeaient déjà. ●

*Groupe de travail Europe*



## Destin d'un anar monte-en-l'air

**Alexandre Jacob, journal d'un anarchiste cambrioleur,**  
**Scénario : Vincent Henry Dessin : Gaël Henry, Postface : Jean-Marc Delpéch**  
**160 p, Editions Sarbacane, 22,50 euros.**

La sortie de l'excellente bande dessinée *Alexandre Jacob*, de Vincent et Gaël Henry, respectivement au scénario et au dessin, est l'occasion de revenir sur ce que l'on appellera, avec un brin d'ironie, le vol-anarchiste.

Alexandre Marius Jacob et sa bande pratiquent, avec qualité et méticulosité, le monte-en-l'air, le pied de biche et le coffre-fort auprès d'une clientèle triée sur le volet : uniquement de riches bourgeois et jamais « *de médecins, artistes ou écrivains* » – citation du début du siècle. Ledit voleur utilisera son dernier procès, dernier puisque la troupe sera dissoute de fait suite au verdict de celui-ci, comme tribune publique pour revendiquer la portée

politique de leurs actes.

Alors, tentons de porter réponse à la question que ne manquera pas de soulever cette bande dessinée : un voleur qui a la belle vie n'est-il pas qu'un simple voleur, quelque soit le discours politique qu'il puisse tenir ? Cette

**Le vol en tant que revendication politique ne doit pas être jugé sur où va l'argent ? mais bien sur d'où vient l'argent ?**

question je l'entends et la lis dans quelques chroniques-critiques de l'album déjà parues. Cette question en forme de sentence, je l'adore. Mais nous y répondrons alors : « *finaud que cette belle phrase, mais n'est-elle pas le fruit de de cette aussi belle morale que l'on qualifiera sans exagération de bourgeoise ?* » Morale qui ne s'applique, cela va sans dire, qu'au personnel membre de la classe des exploités. D'ailleurs, Alexandre Jacob s'y est frotté à cette morale : « *J'ai vu le monde et il n'était pas beau. Sur les paquebots, j'ai vu la richesse. De près ! J'ai même été le chien-chien d'honorables mères de famille... aussi bigotes que dépravées ! L'une d'entre elles, qui devait bien avoir 60 berges mais en paraissait 45, me suçait tellement que*



*j'en fus malade jusqu'au sang. Si j'ai vu l'opulence, j'ai aussi vu la plus atroce détresse : les esclaves du sultan de Zanzibar embarqués à fond de cale, les migrants du désespoir, les bagnards enfuis de Nouméa et repris en Australie. Je n'avais aucun effort d'imagination à faire pour comprendre ce que signifiait l'exploitation de l'homme par l'homme...».*

Un voleur ou une voleuse ne pourrait donc être belle que si il-elle vivait dans la pire des misères et reversait son magot jusqu'au moindre centime à... mais à qui au fait ? À quelques unes ou quelques uns de sa classe ? Dans ce cas, pourquoi pas à elle-même ? Et que nous dit cette belle morale bourgeoise ? « *Travail mérite salaire* ». Bien. Le vol, à ce niveau de perfectionnement, n'est-il pas du travail ? Repérages, filages, connaissances techniques des portes et coffres-forts, élaboration d'un processus, imagination, et si vous n'êtes pas encore convaincu, allez donc en parler à celles et ceux qui ont pour profession le doux mensonge langagier qu'est de « *faire de l'optimisation fiscale* ». Bonjour voleurs et voleuses, mais cette fois, issues de la classe des dominants, au profit des dominants et au détriment bien entendu de la classe dominée.

Non, ce qui gêne notre si belle morale bourgeoise, érigée et enseignée en modèle social, n'est pas le vol en soit, mais bien dans le fait du vol qui n'exploite pas la classe dominée. Hérésie ! Appelez tribunaux, juges et procureurs ! Car l'important du vol-anarchiste, ou vol « *de réappropriation* », n'est pas dans où va l'argent ? mais bien dans d'où vient l'argent ?

À défaut de pratiquer, peut-être, courez chez votre libraire, la lecture de cet *Alexandre Jacob* devrait vous ravir... ●

*Alexandre, SIPMCS*

## Quelques mots de bande dessinée

Vincent Henry s'est inspiré principalement d'*Alexandre Jacob, l'honnête cambrioleur*, livre de Jean-Marc Delpech paru en 2008 à l'Atelier de création libertaire. Jean-Marc Delpech signe d'ailleurs un cahier historique à la fin de l'album. Gaël Henry signe là sa première bande dessinée ! Et le point d'exclamation est de mise. Il impressionne par sa maîtrise graphique, chaînon entre Gus Bofa et Christophe Blain sans être passé (du moins de manière trop visible) par la case Blutch. Le découpage et chaque case révèlent un mouvement permanent qui ferait pencher vers Les Pieds Nickelés de Forton. Que d'impressionnantes références. Et bien oui, cela m'a bluffé. Heureusement, le bonhomme peut encore se pencher sur sa gestion des blancs dans la planche qui ne m'a pas semblé à la hauteur. Mais cela apporte une touche de naïveté que l'on retrouve dans le contraste de son lettrage, manque de personnalité et scolaire (oui, soyons un peu méchant), et l'expressivité de ses phylactères, là encore, totalement bluffants.

Malheureusement, la couverture est loin d'être à l'aune des planches, un dessin sans profondeur et sans narration, et un graphisme sans engagement, sans corps. Mille fois dommage, mais que cela ne vous empêche pas de vous plonger dans cette bande dessinée éditée par les éditions Sarbacane.

Vincent et Gaël Henry sont au travail sur le second tome qui, lorsque l'on connaît même succinctement la vie d'Alexandre Marius Jacob, devrait se révéler tout aussi jouissif que ce premier livre.

## Le clan des sept



**Dans le désordre**

**Marion Brunet, 256 p, Ed. Sarbacane, 15,50 euros.**

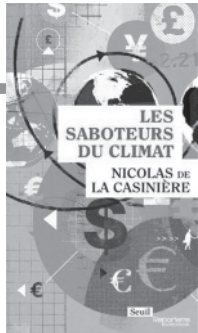
**T**out commence dans la fumaille d'une manif. Rencontre romantique en milieu saturé de la-crymo. Une bande se forme, un clan des sept, version libertaire, squatteurs, révoltés instinctifs, la fac mais pas trop, petits boulots, chômage. La douceur de l'enfance, ou sa dureté, ne sont pas très loin. L'espace-temps de Noël renoue avec ce passé proche, avec ce pensum du rituel familial moisi, mielleux ou violent, qui fait lâcher « Joyeux Noël mon cul » et dont chacun s'enfuit vite. C'est comme la chronique d'une génération qui inaugure sa rupture, les vingt ans ou presque et des rêves en étoiles qui pétent aux yeux. Un

quotidien sans intrigue ni tension, une insouciance gentiment révoltée. On pourrait rattacher ce roman où l'amour est central à la nouvelle catégorie que les éditeurs et libraires nomment « young adults » (L'éditeur indique : « dès 13 ans »). La bande son s'attarde sur une chanson magnifique de Victor Jara « Te recuerdo Amanda », un T-shirt rend au passage hommage aux Wampas. Une ligne évoque « À nos amis », et « L'Insurrection qui vient », mais juste les titres. La romance se matine de punk, évoque Notre Dame des Landes comme un espace de référence, mais lointain, presque imaginaire, comme des ingrédients pour donner de la texture aux vies de ces jeunes libertaires en pleine post-adolescence, centrés sur leurs histoires d'amour et de passé meurtri, et leur quotidien au squat. Il y a de la rage et de l'émotion, de la légèreté, jusqu'au drame. C'est un peu jeune pour moi\*.

*Nicolas, Intercos Nantes*

\* Je vais sur mes 62 balais.

# Les fauteurs de trouble du climat



**Les saboteurs du climat Nicolas de La Casinière, 140 p, Edition Le Seuil-Reporterre, 10 euros.**

**I**l faut connaître ses ennemis, comment ils fonctionnent, pour mieux les combattre, trouver des failles, dit la conclusion de ce livre au Seuil dans la collection Reporterre dirigée par Hervé Kempf, qui remplit cette mission.

L'exploitation du charbon est responsable d'un tiers du CO<sub>2</sub> émis dans le monde, et de près de la moitié des émissions dues à l'énergie. On a fermé les dernières mines de charbon en Europe. Mais loin de l'Europe, des entreprises l'exploitent toujours. Comme Sparkling dont la PDG est Michèle Assouline, députée Les Républicains et responsable de l'énergie au MEDEF, qui possède des mines et des ports, en Indonésie notamment. Ou encore Perenco, possédée par la famille Perrodo, qui rachète et exploite jusqu'au dernier caillou des mines de charbon, n'hésitant pas à financer des paramilitaires et tuer des syndicalistes en Colombie. Par ailleurs, EDF possède seize centrales à charbon et Engie une trentaine de par le monde. Le bienfaiteur de l'humanité, Bill Gates, quant à lui, est actionnaire des grands pétroliers et n'a pas de scrupules à soutenir l'extraction de charbon car l'un des buts de sa fondation est d'apporter l'électricité aux pays pauvres. De toutes façons c'est toujours le nord qui pollue le sud.

Des banques importantes se désinvestissent du charbon et La Société Générale

rale a plié et renoncé devant des militants du Pays basque. Le capitalisme a bien compris que 1. la transition énergétique est une ennemie mais que 2. elle est un marché à saisir. « Business is part of solution ». C'est ainsi qu'on trouve Total et d'autres pétroliers aux conseils d'administration de l'association européenne de l'énergie éolienne et de l'association européenne de l'industrie photovoltaïque. Et à grands coups d'éco-blanchiment, ils sortent des produits écolo-compatibles.

Pour lutter contre le réchauffement climatique, certains scientifiques inventent des délires scientifiques : modifier la chimie des océans, envoyer des produits chimiques dans la stratosphère ou encore d'énormes miroirs autour de la Terre.

Cette transition énergétique entraîne aussi de nouvelles exploitations des énergies fossiles comme le gaz de schiste et les sables bitumineux, dont l'extraction est très polluante. Par ailleurs le charbon sert de repoussoir au profit des autres énergies comme le nucléaire. Pour justifier toute cette pollution et cet éco-blanchiment qui vont de paire, toute une « industrie du mensonge », des lobbys puissants comme le Heartland Institute financent les climatocceptiques... Mais en France leurs arguments ont été scientifiquement réfutés.

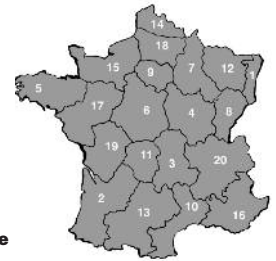
Voilà un livre riche qu'on aurait aimé plus long. On en apprend des choses pas belles et des raisons de se révolter. Noir ou vert à bas le capitalisme ! ●



Gilles Durand,  
Interco Nantes

Vous trouverez sur le site Internet [www.cnt-f.org](http://www.cnt-f.org) toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.

**Bureau confédéral**  
5, place des charrons - 57000 Metz  
06 52 17 93 54 mél : [cnt@cnt-f.org](mailto:cnt@cnt-f.org)



★ **Alsace**  
**Union régionale CNT**

c/o Lucha y Fiesta  
BP 30017  
67027 STRASBOURG  
CEDEX 1  
09 52 91 12 14  
[alsace@cnt-f.org](mailto:alsace@cnt-f.org)

★ **Aquitaine**

**Syndicats Gironde**  
36, rue Sanche-de-Pomiers, 33000 Bordeaux  
05 56 31 12 73 -  
[ul33@cnt-f.org](mailto:ul33@cnt-f.org)  
**Syndicats régionaux**  
PTT Aquitaine, BP  
80099, 33704 Mérignac  
Culture Aquitaine, 36, rue Sanche-de-pomiers, 33000 Bordeaux

★ **Auvergne**

**Union locale CNT**  
Salle Poly, place Poly,  
63100 Clermont-Ferrand

★ **Bourgogne**

**Syndicat intercorporatif CNT de Saône-et-Loire**  
BP 3, 71290 Cuisery  
[interco71@cnt-f.org](mailto:interco71@cnt-f.org) / 06  
01 22 17 94

**Syndicats CNT Nièvre**

BP 25, 58018 Nevers-Courlis  
**Syndicats CNT Dijon**  
BP 392, 21011 Dijon

★ **Bretagne et Pays de la Loire**

**Union régionale CNT**  
BP 30423, 35004 Rennes CEDEX  
06 34 98 30 72 - [bretagne@cnt-f.org](mailto:bretagne@cnt-f.org)

★ **Centre**

259, rue de Bourgogne,  
45000 Orléans  
[interco.45@cnt-f.org](mailto:interco.45@cnt-f.org)

★ **Champagne-Ardennes**

**Syndicats CNT Marne**  
BP 90009, 51201 Épernay CEDEX

★ **Franche-Comté**

**Syndicats CNT Doubs**  
c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon CEDEX  
[cnt-doubs@cnt-f.org](mailto:cnt-doubs@cnt-f.org)  
**Syndicat intercorporatif CNT Jura**  
BP 98, 39140 Bletterans CC

★ **Île-de-France**

**Union régionale CNT**  
33, rue des Vignoles,  
75020 Paris  
01 43 72 95 34 -  
[br.rp@cnt-f.org](mailto:br.rp@cnt-f.org)

★ **Languedoc-Roussillon**

**Union régionale CNT**  
BP 90256, 6 rue d'Arnal  
30000 Nîmes  
[ur.lr@cnt-f.org](mailto:ur.lr@cnt-f.org)

★ **Limousin**

**Union locale Limousin**  
6, rue de Gorre, 87000 Limoges,  
[cnt87@cnt-f.org](mailto:cnt87@cnt-f.org)

★ **Lorraine**

**Union régionale CNT**  
[ur.lorraine@cnt-f.org](mailto:ur.lorraine@cnt-f.org)  
**UD CNT Moselle**  
5, place des Charrons,  
57000 Metz  
[ud57@cnt-f.org](mailto:ud57@cnt-f.org)

★ **Midi-Pyrénées**

**Union régionale CNT**  
18, av. de la Gloire,  
31 500 Toulouse  
Tél. : 09 52 58 35 90

★ **Nord-pas-de-Calais**

**Union régionale CNT**  
32, rue d'Arras, 59000 Lille  
03 20 56 96 10 - [ur59-62@cnt-f.org](mailto:ur59-62@cnt-f.org)

★ **Normandie**

**Syndicats CNT Calvados**  
BP 02, 14460 Colombelles

**Syndicats CNT Seine-Maritime**

BP 411, 76057 Le Havre CEDEX  
**Syndicat CNT Eure**  
[interco27@cnt-f.org](mailto:interco27@cnt-f.org)

★ **PACA**

**CNT-STICS 13**  
c/o 1000 bâbords  
60, rue Consolat 13001 Marseille

★ **Pays de la Loire**

voir Bretagne

★ **Picardie**

**Voix avec le BC**

★ **Poitou-Charentes**

**Union régionale CNT**  
20, rue Blaise-Pascal,  
86000 Poitiers  
05 49 88 34 08

★ **Rhône-Alpes**

**Union régionale CNT**  
Salle 15 bis, Bourse du travail,  
42028 Saint-Étienne  
CEDEX 1  
04 77 25 78 04



# Fantasia chez les ploucs

**Village Toxique**  
Grégory Jarry et Otto T, 120 p, Editions FLBLB, 15 euros.

**D**es gusses qu'on dirait en fil de fer, habillés de costumes sombres, un graphisme simplissime pour raconter la bagarre victorieuse de gens du bocage des Deux-Sèvres contre l'enfouissement de déchets nucléaires. Tout a commencé en 1987. Les technocrates cherchent des coins tranquilles, peu peuplés (dans leurs tête, ils pensent arrières), pour glisser sous le plancher des vaches leurs restes radioactifs de krypton, césium et strontium assortis de sales numéros. Argument massue pour ces ploucs : l'emploi. Mais ça ne prend pas du tout. Le cul-terreux se rebiffe, se renseigne, refuse tout net et se met en pétard. L'Andra, toujours à la manœuvre aujourd'hui à Bure, promet alors monts et merveilles, vessies et lanternes. On balade les maires, on fait des

films de propagande en achetant une vedette « vue à la télé », Noël Mamère himself, pas encore maire de Bègles ni écolo. La star de l'écran n'impressionne pas plus le petit peuple de Gâtine, qui se démène, mure le local de l'Andra, coupe les routes avec des troncs d'arbre, tartine de lisier de porc pour empuantir le CRS, occupe le champ fatidique requis pour l'enfouissement. Et quand il ne canarde pas consciencieusement ces flics, il va jusqu'à installer un échafaudage sur l'antenne locale de l'Andra, la badigeonne au goudron

avant de balancer un paquet de plumes de volaille dessus. C'était l'« Opération Lucky Luke »... et fera capoter les projets.

Malgré ce graphisme fruste, ces vignettes muettes, on suit avec plaisir la lutte des antinucléaires avec un texte en voix off, un brin moqueur, parfois copieux. Ce n'est pas de la fiction, il n'y a pas de personnages principaux, tous ont la trombine en tête d'épingle. C'est un récit de lutte, servi comme un documentaire amusé. ●

*Nicolas, Interco Nantes*



## LA CNT C'EST QUOI ?

**UN SYNDICAT !** Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts. **DE COMBAT !** Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

**Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !**

# NON À UNE CONSTITUTION SÉCURITAIRE

**L'**extrême-droite le revendique, le gouvernement socialiste veut l'écrire dans la Constitution : **état d'urgence permanent et déchéance de la nationalité.**

La CNT ne s'est jamais trop leurrée sur l'État de droit et la Constitution de la V<sup>e</sup> République. L'État reste celui des dominants. **Mais banaliser l'état d'urgence, c'est pérenniser une situation d'exception.** Inscrire dans la constitution « la déchéance de nationalité pour les binationaux nés français », c'est rompre avec le principe d'égalité, censé être le fondement de cette Constitution : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »

**Les gouvernants qui perpétuent la politique du pire :**

Le 16 juillet 1940, l'État français promulguait une loi relative à la « procédure de déchéance de la qualité de français ». Les résistants et les juifs en furent les premières victimes.

La déchéance de la nationalité aura pour conséquence d'inscrire dans la loi l'idée d'une **privation de droits sur des motifs arbitraires.** On ne sera plus seulement jugé pour des délits mais frappé.e.s d'interdit en raison de sa naissance.

Ces socialistes revendiquaient hier, le droit de vote pour les « étranger.ères » aux élections locales et aujourd'hui par **ces mesures, ne font que le lit des idées les plus réactionnaires, racistes et xénophobes.**

**Nos malheurs viendraient de l'étranger...?** Ce refrain est ancien. Rappelons-nous que la Commune et sa République universelle boutaient déjà ce vieil adage, étranger.ères et parisiennes votant et luttant ensemble sur les barricades. L'immigration c'est le groupe Manoukian luttant contre le nazisme, les Républicain.es espagnol.es

libérant Paris, les femmes et les hommes sans-papiers qui assurent les tâches les plus ingrates de la société...

**Nos malheurs viennent de l'État et du patronat,** toujours prêts à raviver la figure de l'étranger pour mieux nous diviser. **Notre ennemi, c'est notre maître, la classe dominante, voilà un mot d'ordre toujours d'actualité.**

**L'état d'urgence contre les libertés publiques :**

L'état d'urgence, ce sont « des mesures placées sous le plein contrôle du juge administratif », autrement dit les **pleins pouvoirs aux préfets et préfètes et à la police.**

Depuis le 13 novembre 2015, ce sont 360 assignations à résidence, 2898 perquisitions, des grèves auto-censurées, des manifestations interdites, des couvre-feux et des convocations dans les commissariats de dizaines de militant.es du mouvement social, des gardes-à-vue « préventives ». Les assignations à résidence pendant la cop21 ont déjà prouvé que **l'État n'a aucun scrupule à utiliser ces lois pour empêcher toute contestation sociale. L'état d'urgence, c'est la répression tous azimuts, bien au-delà de la « guerre contre le terrorisme ».**

Après le changement de constitution, des lois encore plus liberticides seront adoptées pour réduire nos libertés de réunion, de manifestation, d'organisation et d'expression. Les conséquences seront comparables voir pire que celles que subit la population espagnole avec la Loi « Mordaza » ou les opérations policières « Pandora ».

Ces attaques sont graves, car elles privent finalement l'ensemble des travailleuses, des travailleurs et de toute personne vivant sur le territoire français des libertés publiques !

**LA SEULE SÉCURITÉ  
C'EST  
L'ÉGALITÉ  
SOCIALE**

**NON À L'ÉTAT D'URGENCE, NON À SA CONSTITUTIONNALISATION**

**RETRAIT DE LA LOI DE « DÉCHÉANCE DE LA NATIONALITÉ »**

**NON AUX GUERRES MENÉES PAR LE GOUVERNEMENT  
ET LE CAPITALISME FRANÇAIS EN AFRIQUE OU AU MOYEN ORIENT :  
CE SONT LEURS GUERRES CE SONT NOS MORTS**

**UN SYNDICAT DE COMBAT, AUTOGÉRÉ,  
SOLIDAIRE, SANS PERMANENT ET ANTICAPITALISTE**  
CNT - UNION DES SYNDICATS DE LA RÉGION PARISIENNE  
WWW.CNT-F.ORG - BR.RP@CNT-F.ORG



## ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE



Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de  30 € (soutien),  22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM ..... PRÉNOM ..... ADRESSE .....

PROFESSION ..... MAIL .....

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à Combat syndicaliste c/o CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris.

**ABONNEMENT  
GRATUIT**



Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine.

Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.